

Janvier
- Juin

20
21

n°26

CROS

DE

GÉORAND

Bulletin
Municipal



Le mot du Maire

Chères Crouseillounes, Chers Crouseillous.

C'est à l'aube d'un été, que nous espérons tous passer dans de meilleures conditions sanitaires que le précédent, que ce bulletin vous parvient. Peut-être que cela sera le cas, mais l'arrivée d'une 4^{ème} vague se profile. Nous devons donc tous rester vigilants.

Malgré tout, l'équipe municipale avance, et plusieurs dossiers ont bien progressé au cours des six derniers mois :

Le projet de Commerce :

Le projet de commerce est en bonne voie. Le permis de construire déposé le 17 avril 2021 a été accepté début juin.

Les demandes de subventions sont faites, et malgré les élections départementales et régionales, les financeurs ont manifesté leur volonté d'aider la commune sur cette réalisation très importante. L'Etat, suite à la visite du Sous-préfet, a confirmé sa participation à hauteur de 360 000 €. La Région Auvergne-Rhône-Alpes doit valider prochainement une aide de 300 000 €. Le Département n'a pas encore donné son accord, mais une aide d'environ 150 000 € est sollicitée. La Communauté de communes selon son règlement d'aide au dernier commerce, versera 20 000 €, et le SDE 07, au titre de l'aide à la réhabilitation thermique, environ 30 000 €. Le total des aides devraient s'établir autour de 860 000 €, sur une dépense de 1 075 000 € de travaux, soit un reste à charge pour la commune (par un emprunt) d'environ 200 000 €, qui seront remboursés par le loyer de l'exploitant sur à peu près 20 ans. Un taux de 80 % de subventions est attendu sur ce projet, ce qui représente le maximum possible légalement.

La consultation des entreprises est

en cours. Elles seront connues d'ici mi-août, pour un démarrage des travaux début septembre. Le planning fourni par l'architecte s'établit sur 9 mois, pour une livraison en mai 2022.

Nous procéderons cet automne à la recherche de la personne qui prendra en charge cet établissement.

Le projet d'aménagement du hameau de La Palisse :

Après avoir signé la convention pour la mise à disposition de la « Maison Gineys » dans le hameau de La Palisse, un architecte paysagiste a travaillé sur un projet d'aménagement de la zone du lavoir actuel et de cette maison. Le rez-de-chaussée de la « Maison » deviendra la partie abri pour randonneurs et l'espace autour sera aménagé afin d'y trouver quelques stationnements ainsi qu'une aire avec vue sur le Lac. Le lavoir actuel sera déplacé afin de donner un peu plus de largeur à la route. La croix sera rénovée en ses lieux et places actuels. L'entreprise retenue est SATP (Aubenas) et les travaux débuteront fin juillet. Le montant de ces travaux est de 220 000 € HT, et les subventions acquises sont : Etat : 24 000 € + 10 000 €, Région Auvergne-Rhône-Alpes : 119 000 €. Nous sommes en attente du retour du Département pour 24 000 €. En cas de retour positif du Département, le montant total des subventions sera de 80 %. Les travaux devraient être terminés à l'automne. Le reste à charge sera financé par les fonds propres de la commune.

Achat Matériel Déneigement :

Nous avons validé l'achat d'un tracteur, d'une étrave et d'une fraise à neige neufs. L'acquisition de

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

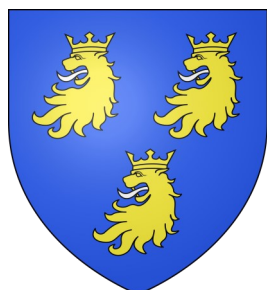
de 8h à 12h
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi

de 14h à 17h
Lundi & Jeudi

INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64
Fax 04 75 37 52 64

crosdegeorand-mairie@orange.fr
www.crosdegeorand.fr



ce tracteur de marque VALTRA, permettra à la commune d'améliorer les temps de trajets (véhicule plus rapide) ainsi que d'être en partie autonome pour le déneigement. Le coût de ce matériel est de 160 000 €. Il n'y a pour l'instant pas de subvention sur le matériel roulant au niveau des institutions actuelles. Bien entendu, une économie importante sera réalisée sur le fonctionnement, en effet, nous n'aurons plus à payer d'immobilisation au loueur, la somme acquittée annuellement permettant le financement du dit matériel sur 15 ans de ce matériel. Evidemment, nous maintiendrons le niveau de déneigement actuel. L'organisation exacte de celui-ci sera présentée lors du prochain bulletin municipal.

Enfouissement des réseaux de Pré de Mazan et des Jallades :

Suite à une réunion avec les élus de Sainte Eulalie, le Syndicat des Energies de l'Ardèche présidé par Patrick COUDENE travaille sur les travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux de Pré de Mazan et des Jallades. Cette opération sera réalisée en 2022, dès réception et validation de l'avant-projet.

Ces quatre projets importants sont donc lancés moins d'un an après la mise en place du Conseil municipal. Je voudrais ici féliciter l'équipe qui m'entoure pour son travail quotidien qui a permis d'aller très vite sur ces projets et dans l'intérêt de notre commune.

Les élections départementales et régionales viennent d'avoir lieu. La participation de notre commune a été de 60 % au premier tour et de 70 % au second. Des taux de participation importants qui démontrent l'importance du vote pour le monde rural. Naturellement, je renouvelle mon mécontentement sur la distribution des plis électoraux. En effet,

vous n'avez reçu que les documents pour les cantonales du second tour, ce qui est inadmissible. J'ai évidemment fait remonter cet état de fait au Préfet de l'Ardèche par l'intermédiaire des associations de maires de l'Ardèche qui ont regroupé les demandes de chaque commune.

Les élus municipaux, les membres du CCAS et moi-même espérons que le repas destiné à nos aînés de plus de 65 ans pourra avoir lieu cette année. Annulé l'année dernière pour cause sanitaire, il représente un moment important pour tous.

Les gîtes communaux à la location ont été rénovés par nos employés communaux. Leur occupation pour cet été (haute saison) est bonne. Afin de les louer également en basse saison nous allons adapter notre communication.

Vous trouverez dans cette enveloppe le bulletin de la Communauté de communes son principe est de vous informer de l'actualité mais aussi de mieux la connaître et de vous orienter sur certaines de ces compétences.

Les festivités de l'été vont débuter, je vous laisse découvrir l'agenda de juillet/août. La Fête du 15 août aura bien lieu, son affiche se trouve en quatrième de couverture.

Enfin je suis heureux d'inviter tous les habitants de Cros de Géorand, Vendredi 30 Juillet 2021, à partir de 18h30 sur la place du village, à un apéritif dînatoire permettant de se retrouver pour le « pot de départ à la retraite » de Christian GAYTON. Ce sera aussi l'occasion de vous présenter son successeur Adrien MISTRETTA.

Je vous souhaite un agréable été.

Sébastien PRADIER



ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

CRÉDIT PHOTOS

Alban PRADIER, Cathy USALA, Jean-Marie TAULEIGNE, Denis BREYSSE, Christine CHAUCHE

PHOTO DE COUVERTURE

Alban PRADIER
Chemin « l'Eau & sa Force »

CONCEPTION

Béregère GINOUX
berengereginoux@hotmail.fr

MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

IMPRESSION

Impression FOMBON
www.imprimerie-fombon.com

TIRAGE

Juillet 2021
300 exemplaires



Sommaire

- P.2 /** **ÉDITO**
Le mot du Maire
- P.5 /** **VIE COMMUNALE**
Travaux communaux
- P.8 /** **ACTUALITÉS MUNICIPALES**
Comptes-rendus des conseils municipaux
- P.12 /** **ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**
Agenda des prochains évènements
Association Les Crouseillous
ACCA La Saint Hubert des Hautes Terres
- P.13 /** **PORTRAIT**
Marie-Claude PHILIPPOT,
Conseillère municipale
- P.14 /** **ARRÊT SUR IMAGE**
L'actualité de la commune
- P.18 /** **HISTOIRE**
Par monts et par vaux ...
- P.26 /** **SAVOIRS**
Labyrinthe
- P.27 /** **SAVEURS**
La recette du gâteau aux poires de
Claude LAURENT
- P.28 /** **FÊTE DU 15 AÔUT**
Fête de la Bière



MARCHE
de
PRODUITS
LOCAUX

20 **21** **10 AVRIL au**
16 OCTOBRE
samedi matin place du
village de 9h15 à 12h30



Nous sommes heureux de vous présenter notre nouvel agent technique !



Adrien MISTRETTA

" Je suis Adrien MISTRETTA, j'ai 21 ans j'habite Sainte Eulalie, mais je vais m'installer à Cros de Géorand pour être au plus près de mon travail. Ce qui me plaît dans mes nouvelles fonctions d'agent technique c'est de travailler souvent en extérieur. J'aime le plateau ardéchois pour sa qualité de vie et sa nature préservée".

Adrien MISTRETTA est en fonction depuis le 17 mai, en remplacement de Christian GAYTON qui a pris sa retraite. Il s'engage dans un métier de "touche à tout" qui requiert une grande polyvalence.



Le nettoyage des berges du Tauron continue.



En passant sur le pont du Tauron, en lieu et place d'une friche, vous découvrirez bientôt une plage de galets. Nous souhaitons permettre à la rivière de mieux garder son lit lors des crues et éviter qu'elle ne se déporte sur la rive opposée aménagée en petits jardins potagers.

L'entretien des berges d'une rivière est une opération destinée à la maintenir dans un bon état d'équilibre, d'assurer le bon écoulement des eaux, et sa préservation écologique. Un contrôle régulier des déchets et de l'érosion permettra d'anticiper une éventuelle crue et les inondations qu'elle peut provoquer.

Ce chantier sera finalisé grâce au broyage ou fagotage des petits branches restants. Et sur le chemin qui descend en pente douce, nous avons le projet d'installer une table de pique-nique. Cet espace, situé au départ du sentier « l'eau et sa force » devrait être apprécié des randonneurs.





Mise en place des fleurs.



Nettoyage et vérification des trois réservoirs sur la commune.



Un coup de « jeune » aux gîtes communaux, en améliorant la déco et le confort.



Fauchage des bordures.

Les réunions du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020

Création d'un emploi d'adjoint technique

Suite au départ en retraite de M. Christian GAYTON, le conseil municipal décide d'accéder à la proposition de M. le Maire et de créer à compter du 1^{er} février 2021 un poste d'adjoint technique à temps complet.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre "réhabilitation d'un bâtiment en multi-commerce"

Le conseil municipal a retenu à l'unanimité le cabinet d'architecture FABRE pour un montant d'honoraires de 10 % du montant des travaux.



Le projet du cabinet FABRE.

Demande de subventions pour le projet d'aménagement d'un multi-commerce

M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet dressé par le Cabinet FABRE Architecture, concernant la réhabilitation du bâtiment en multi-commerce (restaurant, épicerie, chambres d'hôtes.)

Il précise que ce projet peut bénéficier d'un financement de l'Etat par la DETR (ou DSIL) et du département dans le cadre du programme Pass Territoires.

Le montant total (travaux et frais annexes) est estimé à 908 500 € HT.

Le conseil municipal adopte l'avant projet et sollicite :

- L'aide de l'Etat DETR au taux de 40 %, soit 363 400.00 €

- L'aide maximale du Département au taux de 20 %, soit 158 000.00 €.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R)

Dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2021

Convention avec la Chambre de Commerce pour le projet multi-commerce

M. le Maire présente au conseil municipal une convention entre la Commune de Cros de Gérand et la

Chambre de Commerce de l'Ar-dèche, relative à l'étude de viabilité financière du projet de création d'un multi-commerce. Cette étude d'un montant de 4 800 € est à la charge de la Commune, et peut être subventionnée par la DETR.

Le conseil municipal souhaite la mise en œuvre de cette étude et valide la convention.

ACTUALITÉ MUNICIPALE

Demande de subvention pour la création d'une halle abri randonneurs et d'un espace de vie au hameau de La Palisse

M. le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet dressé par le Cabinet OSMOSE Paysage concernant la création d'une halle abri randonneurs et d'un espace de vie au hameau de La Palisse.

Le montant des travaux est estimé à :
239 528.63 € HT

Le conseil municipal adopte l'avant-projet et sollicite :

- L'aide de l'Etat DETR ou DSIL au taux de 10 %, soit 23 953 €.
- L'aide maximale du Département au taux 10 % soit 24 453 €.



Le projet OSMOSE pour la halle abri randonneurs et l'espace de vie à La Palisse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2021

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Pour la section de fonctionnement
Dépenses : 371 863 €
Recettes : 602 559 €
Excédent : 230 696 €

Pour la section investissements
Dépenses : 345 758 €
Recettes : 178 234 €
Déficit : 77 153 €

Les comptes présentés pour l'exercice 2020 sont validés par le conseil municipal.

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 230 696 € est reporté de la façon suivante :

191 118 € en investissement pour couvrir le déficit et le reste à réaliser de 2020.

39 577 € reporté en fonctionnement sur 2021.

BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour la section de fonctionnement
Dépenses : 22 789 €
Recettes : 32 598 €
Excédent : 9 909 €

Pour la section investissements
Dépenses : 32 564 €
Recettes : 23 660 €
Déficit : 8 903 €

L'excédent de fonctionnement est reporté ainsi :

8 903 € pour permettre de couvrir le déficit d'investissement sur 2020.

1 005 € en excédent de fonctionnement sur 2021.

Adhésion au SDE07 pour un groupement de commandes

Le conseil municipal valide la propo-

sition d'adhérer au groupement de commandes d'électricité organisé par le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche SDE07 qui est en mesure de coordonner, négocier et exécuter le marché d'achat d'électricité.

Assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration

Le SATESE Drôme Ardèche intervient sur la station d'épuration depuis 12 ans en assurant l'assistance technique, le contrôle des dispositifs d'auto-surveillance réglementaire et le suivi du fonctionnement de la station d'épuration et de ses rejets.

Le conseil municipal reconduit cette prestation pour une durée de trois ans, avec un montant de 1 140 € HT pour les trois années.



ACTUALITÉ MUNICIPALE

Décision de vente de bois sur pied avec mise en concurrence

Le conseil municipal autorise l'Office National des Forêts représenté par Mme GILLIBERT à réaliser la mise en vente de bois sur pied avec mise en concurrence de la coupe dans la parcelle communale n° 1 au quartier Bois Chaud.

Demande de mise en place de poteaux par Orange

La Société Orange doit réaliser des travaux sur son réseau entre le croisement de "Ranusset" et "Les éoliennes Quartier de la Tauleigne", afin de régler d'importants problèmes sur ce secteur. Une demande d'autorisation de travaux a été déposée par la société Orange afin de créer une ligne aérienne sur

40 poteaux, le long de la route communale.

Le Conseil a considéré la notion de service public de la téléphonie, la vétusté du réseau Orange, les nombreuses pannes et défaut d'entretien sur les poteaux, et plus généralement son mauvais entretien ayant entraîné une coupure de téléphone de 2 mois, du 15 août au 15 octobre 2020, à la mairie, en pleine crise sanitaire. Le conseil a aussi considéré les conditions météo difficile de notre secteur et le fait que les nombreux passages de chasse-neige en hiver, peuvent engendrer des dégâts sur des poteaux à proximité de la route. Le Conseil a fait valoir le fait que la Commune de Cros de Gérand fournissait de gros efforts pour enfouir l'ensemble de ses réseaux afin d'améliorer leur résistance,

mais aussi pour embellir les paysages. Aussi, après s'être renseigné auprès d'une entreprise spécialiste des réseaux pour connaître la faisabilité d'une solution technique par réseaux enterrés, le conseil municipal, à l'unanimité, n'autorise pas la société Orange à mettre en place 40 poteaux le long de la route communale N° 7, et sollicite la société Orange pour réaliser ces travaux en urgence afin de répondre à son obligation de service public, en mettant en place des réseaux enterrés.

Création d'un budget annexe pour le projet "multi-commerce"

Le conseil municipal valide la création d'un budget annexe permettant de gérer les dépenses et les recettes qui seront liées au projet « multi-commerce ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2021

Vote des taux d'imposition 2021

Le conseil municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux présentés pour les taux d'imposition des taxes directes locales, soit :

- taxe foncière (bâti) : 25,77 %
- taxe foncière (non bâti) : 49,77 %

La taxe sur le foncier bâti n'est plus versée directement à la commune qui perçoit une compensation équivalente.

Sur 2021 le montant des compensations représente 67% du budget avec :

Compensation de la taxe foncière 108 137 € (17% du budget)

Compensation des impôts 300 806 € (50% du budget)

Vote du tarif eau et assainissement 2021

Le conseil municipal valide le tarif de l'eau et de l'assainissement pour 2021.

Tarif Eau

Abonnement annuel : 67,00 €
Le mètre cube : 0,90 €
Redevance pollution domestique/m³ : 0,23 €

Tarif Assainissement

Abonnement annuel : 67,00 €
Le mètre cube : 0,90 €
Redevance modernisation des réseaux/m³ : 0,15 €

Tarif des gîtes pour 2021

Gîtes au premier étage de la Cure

La semaine : 270 €
Week end 2 nuits : 120 €

Week end 3 nuits : 160 €
Nuitée (hors week-end) : 40 €
Jour supplémentaire : 40 €

Le conseil municipal décide de mettre en place une caution pour les gîtes, en cas de casse de matériel ou de dégradation, et une caution pour ménage non fait, fixées à :

Caution gîte : 150 €
Caution ménage : 50 €





Subventions aux associations de Cros de Géorand pour 2021

Comité des Jeunes : 950 €
Club de Géorand : 865 €
Association de chasse : 275 €
Association de pêche : 275 €
La Bouquinerie Crouseilloune : 300 €
Atelier Créativité : 150 €
Amicale des sapeurs pompiers, Le Béage : 95 €
Amicale des sapeurs pompiers St Cirqgues : 95 €
FNACA St Cirqgues : 75 €
FNACA Le Béage : 75 €
La Boule du plateau de Coucouron : 100 €
Ass Club football Coucouron : 140 €
Total 3 395 €

Subventions aux associations scolaires - année 2020/2021

Le conseil municipal alloue une subvention de 150 € par élève de la commune fréquentant les classes de primaire et collège, aux écoles et associations, soit :

OCCE Collège St Cirqgues : 150 €
APE Ecole publique St Cirqgues : 450 €
Total 600 €

Consultation pour les travaux d'aménagement du hameau La Palisse

Considérant l'avant projet présenté et les demandes de subventions déposées pour les travaux de création d'une halle abri randonneurs et d'un espace de vie au hameau de La Palisse, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Attribution de subventions exceptionnelles

Une réunion s'est tenue entre les associations communales et les élus municipaux. Il ressort de cette réunion qu'en raison des restrictions sanitaires liées au COVID 19, deux associations de la commune n'ont pas pu organiser certaines activités et observent, de ce fait, un manque à gagner.

Sur proposition de M. le Maire le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à ces deux associations :

Comité des Jeunes : 950 €
Bouquinerie Crouseilloune : 300 €

Vote du budget primitif - Eau et Assainissement

Le conseil municipal valide l'adoption d'un budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 65 961 €

Section de fonctionnement : 32 641 €
Section d'investissement : 33 319 €

Vote du budget primitif pour le projet multi-commerce

Le conseil municipal valide le budget primitif concernant le projet de construction d'un multi-commerce pour un montant de 1 096 780 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Validation du budget primitif de la commune pour 2021

Le budget de la Commune pour l'année s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à 1 417 086,48 €.

Création d'un poste d'agent des interventions techniques polyvalent (en remplacement de Christian GAYTON pour une personne de moins de 26 ans)

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, le conseil municipal décide de créer un emploi défini dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales.

Le poste d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural sera créé à compter du 17 mai 2021 dans le cadre de ce dispositif "Parcours Emploi Compétences".

Le contrat est établi pour une durée de travail fixée à 35 heures par semaine. Il est occupé à ce jour par Adrien MISTRETTA.

Création d'un emploi permanent Adjoint Technique Territorial pour 5 heures hebdomadaires

Pour réaliser l'entretien de l'ensemble des locaux communaux M. le Maire propose de créer à compter du 15 juin 2021 un emploi permanent d'agent d'entretien (ménage) dans le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 5 h.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé de réaliser le ménage dans les divers bâtiments communaux, l'entretien et l'accueil des gîtes.

Candidature à déposer en Mairie. (Ce poste est occupé depuis le 1^{er} juillet par Bruno Delachaume).





Association Les Crouseillous

Samedi 12 juin, les Crouseillous se sont retrouvés à l'auberge du Bez. Et l'après-midi, randonnée jusqu'au « phare bleu », conçu par l'artiste Gloria FRIEDMANN (Le Moure de l'Abéouradou) à Borne sur la ligne de partage des eaux avec son point de vue magnifique sur les Cévennes.



ACCA La Saint Hubert des Hautes Terres

L'ensemble des chasseurs de l'association communale de chasse agréée ACCA se sont réunis lors des 2 journées de débroussaillage organisée pour réaliser l'entretien des chemins et des postes le samedi 8 mai 2021 et le dimanche 13 juin 2021.

Le président Loic PLANTIN et son équipe ont tenu l'assemblée générale le samedi 29 mai à la salle communale.

Cette année le repas de chasse organisé pour l'ensemble des chasseurs et leur conjoint s'est tenu au restaurant le Pub du Volcan à St Cirgues en Montagne le samedi 19 juin avec la présence de nombreux chasseurs.

Le traditionnel « ball-trap » sera organisé comme chaque année le dimanche 15 Août.

CALENDRIER DES ASSOCIATIONS

Faîtes le plein de soleil !

Vendredi 9 juillet 2021

Lâcher de truites Farios et de saumons de fontaine (150 kg) dans les plans d'eaux fédéraux de La Palisse et du Gage (5 déversements ont été réalisés cette année dans les 2 plans d'eau).

Organisé par l'AAPPMA La Truite Capricieuse.

Samedi 24 juillet 2021

Projection en plein air du film « Antoinette dans les Cévennes » sur la place des pétanqueurs à la tombée de la nuit, c'est-à-dire 21h45. Vous pouvez apporter votre chaise pliante, les distances de sécurité sanitaire entre chaque siège devront être respectées. Soirée organisée par la Mairie en partenariat avec la com-com et la maison de l'image.

Samedi 14 août 2021

Concours de pétanque, à partir de 9h, programme en 4^{ème} de couverture.

Dimanche 15 août 2021

« Fête de la Bière », de 11h à 18h, programme en 4^{ème} de couverture.

Ball-trap à partir de 10h.

Et tout l'été :

Lac de la Palisse aménagé pour la détente au bord de l'eau.

Emprunts de livres et de revues à la bibliothèque le samedi matin de 10h30 à 11h30 (adhésion 5 €).

Expo à visiter « jardins et patrimoine » à la salle des associations.

Concours photo ouvert à tous.

Cette année, le sujet saisi sur votre pellicule doit commencer par la lettre « A ». Et la photo doit être prise sur le plateau ardéchois. 5 photos au format JPG sur photoducros@orange.fr à envoyer avant le 15 septembre.



Le rôle de la conseillère municipale

Mais qui es-tu Marie ?

Marie-Claude PHILIPPOT, j'entame un deuxième mandat de conseillère municipale, je suis née le 26 mai 1973 à Lunel dans l'Hérault. Mariée, j'ai deux enfants de 18 et 15 ans. Je suis conseillère gestion spécialisée d'assurance et praticienne en Ortho-Bionomy®.

Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

J'ai grandi sur le plateau, ma famille paternelle en est originaire et revenir sur notre montagne est pour moi vital et très ressourçant.

Quels ont été tes engagements ?

J'ai fait partie du Comité des Jeunes, j'étais parmi les plus jeunes quand je l'ai intégré. J'en ai été trésorière durant un temps. Nous organisons des soirées notamment les bals, celui de Pâques, de juillet et du 15 août bien sûr. Il y avait une bonne ambiance. Nous étions tous impliqués et nombreux pour nous répartir les tâches, ce qui nous permettait de profiter de la soirée. J'en garde de très bons souvenirs. Plus récemment, mon investissement dans l'association « Amis Loire et Gerbier », créée pour suivre le projet d'aménagement du Gerbier et plus largement des 5 Sucs, a permis de faire entendre la voix des habitants de ce secteur.

Quelles connaissances as-tu de la commune du Cros-de-Géorand ?

C'est un territoire vaste, dont je connais surtout la partie Nord pour y avoir vécu mon enfance. J'allais à l'école au Béage et quand, enfant, je suivais mes parents pour aller au Cros, c'était principalement à la mairie pour effectuer des formalités administratives.

Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien Pradier ?

J'ai hésité car je vis loin du Cros et que cette distance me dérange. En même temps, j'apprécie Sébastien et initier ce deuxième mandat représentait pour moi la continuité avec les conseillers de l'équipe précédente et ceux qui nous ont rejoints.

Comment envisages-tu ton rôle d'élu dans les 6 ans à venir ?

Le dossier des éoliennes me tient à cœur. J'ai la conviction que le renouvellement du site éolien du Cros-de-Géorand doit être suivi de près pour veiller au respect des accords et préserver les intérêts des habitants.

Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

J'ai participé à la commission agricole. Nous avons notamment fait le point concernant les terres communales et un état des lieux des baux ruraux qui s'y appliquent.

Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros-de-Géorand ?

La cohésion entre les habitants, la bonne intégration de nouveaux arrivants. Nous pouvons ressentir un mouvement vers les campagnes suite à la crise sanitaire et cela peut être une chance pour notre montagne, l'opportunité d'un développement harmonieux avec un regain démographique.

Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

Le vieillissement de la population, justement. Ainsi, le projet de multi-commerce est apparu comme une des solutions pour revitaliser notre village.

Quel conseil donnerais-tu à un jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

Fonce ! Il est important dans la vie de s'investir, pour se confronter aux autres, pour comprendre les enjeux et les difficultés liées à certaines décisions. Cela nous propulse dans une dynamique, tout en nous rendant plus compréhensif. « *La critique est facile, mais l'art est difficile* ». Et dans un monde en pleine mutation, le Cros-de-Géorand a probablement de belles opportunités à saisir et/ou à créer pour nos jeunes et leur avenir.

Il est important de préserver nos espaces, nos sources et la beauté de nos paysages. Aussi, j'entends porter un regard assidu au projet de remplacement des 12 éoliennes actuelles par 5 éoliennes d'une hauteur de 150 m. Ce projet a été validé lors du mandat précédent et je souhaite le suivre avec attention.

L'actualité de la commune



18 Décembre 2020

Un colis pour Noël

Pour respecter les règles sanitaires liées au COVID, le CCAS (Centre Communal d'Action Social) a offert un colis aux ayant droit, c'est-à-dire les habitants inscrits sur les listes électorales, ayant 65 ans révolus. Ce colis était composé de produits locaux. Nous espérons pouvoir à nouveau réunir les anciens autour d'une table à l'hiver 2021.



20 Décembre 2020

Un marché de Noël

Les producteurs locaux et les artisans ont égayé la place du village. Les habitants ont joué le jeu et sont venus faire leurs emplettes.



1^{er} Février 2021

Anne VENTALON et Mathieu DARNAUD, Sénateurs de l'Ardèche, Sandrine GENEST et Olivier AMRANE, Conseillers Régionaux rencontrent les élus de Cros de Géorand.



10 Février 2021

1^{ère} Réunion de Travail avec le Cabinet FABRE architecture désigné en décembre pour réaliser les études du multi-commerce de Cros de Géorand. Le permis de construire a été déposé le 15 Avril 2021.

21 Février 2021

La Truite Capricieuse

Assemblée générale : président, Maxime TEYSSIER, trésorier, Denis BREYSSE, secrétaire, Didier MOULIN. Les cartes de pêche sont disponibles à Cros de Géorand au camping, à Saint Cirgues au bar/hôtel/restaurant « La Renaissance » et au camping, mais aussi sur le site internet : www.cartedepeche.fr, sans oublier de sélectionner « la truite capricieuse Cros de Georand ».



3 Mars 2021

Sébastien PRADIER et Jean Marie TAULEIGNE, ainsi que les élus de Ste Eulalie, ont accueilli Patrick COUDENE, Président du SDE 07 aux Jallades (Pré de Mazan et Les Jallades) pour évoquer les travaux d'enfouissement complet du hameau. Franck MEJEAN Maire de St Eulalie et Sébastien PRADIER Maire de Cros de Géorand, ont confirmé leur volonté de réaliser ces travaux en 2022, avec l'aide du SDE07.

19 Mars 2021

M. Patrick LEVERINO, Sous-Préfet de Largentière, rencontre les élus de Cros-de-Géorand





19 Mars 2021

Karine ACCASSAT, Maire de St Cirques accueillait Jacques GENEST, Président de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche, Sébastien PRADIER, 1^{er} Vice Président et Maire de Cros de Géorand, et Jean Marie TAULEIGNE, 1^{er} Adjoint de Cros de Géorand lors de la 1^{ère} séance de vaccination mobile sur la Montagne.

16 personnes de Cros de Géorand ont été vaccinées lors de cette 1^{ère} séance et 12 personnes lors de la 2^{ème} réalisée le 27 Mai.

Prochaine vaccination pour la 2^{ème} injection le 8 Juillet.

10 Avril 2021

Un marché chaque samedi de 9h30 à 12h30
L'équipe municipale s'est mobilisée pour relancer cet espace convivial, nécessaire à la dynamique du village. Ce petit marché du samedi matin se tiendra du 10 avril au 16 octobre.



16 Avril 2021

Sébastien PRADIER et Jean Marie TAULEIGNE accueillait Mathieu SAUGET, dirigeant de SATP pour la préparation des travaux de voirie. Cette année la commune investit 100 000 € pour ces travaux. Ce budget important est nécessaire car il conditionne la circulation des habitants de la commune.

21 Avril 2021

Lors d'une rencontre de travail autour des futurs projets de la communauté de communes Montagne d'Ardèche, Sandrine GENEST, Conseillère Régionale, a confirmé à Sébastien PRADIER le montant de l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le projet du centre du hameau de La Palisse de 80 000 € qui s'additionnent au 40 000 € déjà attribués.



7 Mai 2021

Sébastien PRADIER, Maire, Jean Marie TAULEIGNE, 1^{er} Adjoint (Absent sur la photo) et David TEYSSIER, Conseiller Délégué aux Animations, ont rencontré Bernard VIALARD, Président de l'Association Sportive Automobile de l'Ardèche pour évoquer une manifestation qui pourrait avoir lieu en septembre sur les routes départementales de la commune.



11 Mai 2021

Sébastien PRADIER, Maire, participait à une réunion concernant le Grand Site de France en cours de réflexion sur le Secteur Mézenc Gerbier. A cette occasion il a rencontré Jean Pierre MARCON, Président du Département de la Haute-Loire, Laurent UGHETTO, Président du Département de l'Ardèche et M. Patrick LEVERINO, Sous-Préfet de Largentière.

27 Mai 2021

La Laiterie Carrier a présenté à Sainte Eulalie son nouveau Lait Bio "Eulalie" en présence de Fabrice BRUN, Député, Anne VENTALON, Sénatrice, et Sébastien PRADIER, Maire de Cros de Géorand. Ce produit est issu des exploitations agricoles de la Montagne, et en particulier celles de Jean Paul ARCIS, François JOUFFRE et Camille PREVOST, Pascal et Philippe LAURENT.



1^{er} Juillet 2021

Dès leur élection au Département, Olivier AMRANE, Président, Sandrine GENEST, 1^{ère} Vice Présidente, et Christian FERROUSSIER, 2^{ème} Vice Président, ont reçu les élus de la Montagne. Sébastien PRADIER a pu aborder directement avec eux les dossiers en cours sur la commune de Cros de Géorand.

Par monts et par vaux ...

Cros-de-Géorand est traversée par environ 30 km de routes départementales.

Pour sa part, notre commune assure la réfection de 60 km de routes communales.

Cette année nous resterons dans la moyenne des dépenses pour la voirie avec un prévisionnel de 98 000 € représentant 12% de notre budget d'investissement.

A ces réseaux routiers, il faut ajouter une multiplicité de routes privées d'accès à certains habitats.

Notre territoire compte aussi de nombreux sentiers, parmi lesquels le sentier balisé « l'eau et sa force ».

Tous ces itinéraires sont le résultat d'une longue histoire ...

Pour réaliser cet article, nous avons consulté : les archives départementales, les registres de Conseils Municipaux de 1850 à 1950, l'ouvrage d'Albin Mazon « Muletiers, postes et diligences en Vivarais et au-delà », ainsi que le n° 91 de Mémoire d'Ardèche et Temps présent.

Cet article tente de réaliser une chronologie pour chaque thème, bonne lecture.



Les chemins utilisés par les hommes pour se déplacer ont d'abord été des traces à peine visibles . La mobilité a été pour l'espèce humaine une condition de sa survie puis est devenue, au fil du temps et de la sédentarisation, une condition des échanges économiques entre groupes.

Un pays traversé depuis l'Age du Fer

A l'Age du Fer, des échanges (vins, huiles, céramiques) avec des localités et peuples lointains (Marseille, Italie, Grèce) permettent d'imaginer l'existence d'un axe commercial transversal remontant vers le Massif Central. Un des itinéraires pouvait être celui qui remontait le long de la Fontaulière par Montpezat et qui servira plus tard à Jules César ; itinéraire « vers la Celtique, vers le lointain océan » dira E. Durand. Ainsi, la route du Velay passait par le pont de Labeaume et le col du Pal. Au moyen-âge c'est à pied et à dos de mules que les gens transportent les marchandises sur des routes contrôlées par les abbayes et les seigneurs. La Croix

de la Vestide à Cros-de-Géorand semble trôner sur ce tracé très ancien.

Des échanges entre pays du haut et pays du bas

L'élevage nécessitait de mener les troupeaux de moutons (bêtes à laine) sur des pâturages de montagne pendant l'été. Cette transhumance s'effectuait déjà le long de larges chemins, les drailles. Les drailles apparues dès le néolithique et utilisées de tout temps sont à considérer comme la première ébauche d'un réseau de communication entre le bas pays et le haut pays. Au Moyen-âge et jusqu'à la révolution les échanges sur nos montagnes concernent les animaux d'éle-



La construction d'un grand chemin - Joseph Vernet - 1774 - Musée du Louvre

vage, céréales, farine, sel, vins, cuirs et peaux comme le mentionne G. Reverdy. Et selon Albin Mazon : « Les muletiers d'Ardèche les plus renommés figuraient sur les registres de naissance de Saint Cirgues, le Béage, ... » et autres villages de la zone montagnaise. Mais, la majeure partie des déplacements restera pendant longtemps le cheminement des hommes et des femmes, agriculteurs, allant aux prés, aux champs pour produire leur subsistance, ... sur un réseau infini de petits sentiers.



La carte de Cassini est la première carte topographique et géométrique établie à l'échelle du royaume de France dans son ensemble. C'est le fruit de 150 ans de travail réalisé par quatre générations de géographes issus de la famille Cassini et achevée en 1818. Vous pouvez la visualiser sur Géoportail.



Un territoire semé d'embûches

Les monts d'Ardèche sont un pays de pentes raides entaillées par de nombreux cours d'eau, ce qui constitue un très gros handicap pour des aménagements routiers pour lesquels ponts et multiples lacets sont nécessaires afin de franchir de tels obstacles. En 1713, l'administration des Ponts et Chaussées est créée et des travaux routiers sont entrepris en Ardèche.

Parmi les ouvrages principaux, il y a la réfection du chemin du Velay qui part du Teil, passe à Villeneuve, puis à Pont de Labaume (ce pont est construit), Montpezat, la côte du Pal, Ce parcours traverse Usclades, passe sur le Pont de Tauron, longe la Vestide avant de rejoindre le Béage. Sur la carte de Cassini, aucune autre route n'est dessinée sur le territoire de notre commune.

En 1813, les routes départementales ardéchoises ne sont qu'au

nombre de 28 (sur 650 km). Ce n'est que vers 1840 que le service des Ponts et Chaussées obtient des moyens. Les travaux seront réalisés sous Napoléon III. D'ailleurs « les ardéchois n'avaient guère le choix : il leur fallait, soit revoir leur réseau routier, soit fermer leur département à toutes relations extérieures » selon C. Fahy.

Pouvoir à l'entretien des routes

Les élus municipaux de Cros de Géorand gèrent l'entretien des chemins. En 1856, il est convenu pour l'entretien et la réparation des chemins, de soumettre les habitants à une prestation en nature, soit « 3 journées pour chacun et pour les fils, ainsi que pour chaque domestique mâle pourvu qu'il soit valide et âgé de 20 ans. Une journée pour chaque bête de trait ou couple de bœufs ou de vaches avec leur charrette, les-dites journées pourront être rachetées 75 centimes (homme), 2 francs (bêtes) ». Ce « financement » est reconduit d'année en année. En 1857, le conseil décide « d'ouvrir un atelier de charité afin d'avoir part

aux 3 millions que sa Majesté l'Empereur accorde pour les travaux d'utilité communale ».

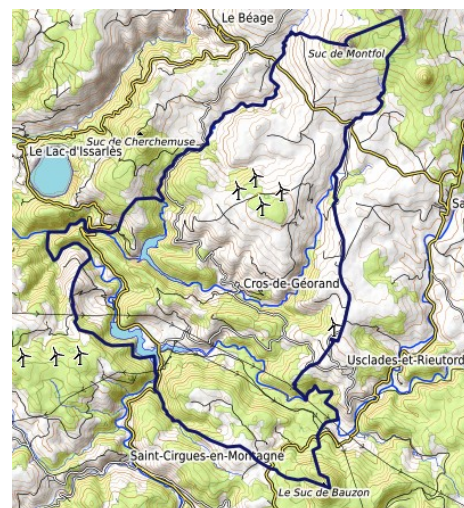
En 1861, est voté un impôt de plus de 3 centimes additionnels sur les contributions directes pour parer aux dépenses. Cette somme est augmentée de 2 centimes quelques années plus tard.

En 1868, « vu le mauvais état des chemins vicinaux, vu qu'il est urgent de les réparer, considérant qu'il y a insuffisance de ressources communales pour pourvoir aux travaux d'entretien et de réparations », le conseil augmente la participation à : « trois journées de bêtes de trait de somme, trois journées de couple de bœufs ou vaches, trois journées de charrettes ».

Par ailleurs la taxe de pâturage, appelée « rôle de dépaissance », collectée par le garde-champêtre, constitue un fonds disponible, très souvent affecté à l'entretien des ouvrages d'art.

En 1868, le Maire communique au Conseil la circulaire du Préfet relative : « au réseau vicinal subventionné, à l'élévation des dépenses par la commune, à la création des ressources vicinales et aux emprunts à contracter à la caisse des Chemins Vicinaux. Le Préfet fait observer que la subvention de cent millions, allouée par la loi du 11 juillet 1868 ne sera accordée qu'aux communes qui se sont imposées des sacrifices en rapport avec les besoins de la vicinalité. »

A partir de cette période, la commune empruntera à la caisse des chemins vicinaux, bénéficiant en contrepartie de subventions d'Etat.



HISTOIRE

Chaque année, dès 1889, la commune suit les préconisations des agents voyers pour établir le budget prévisionnel des ressources des chemins vicinaux.

Le voyer est l'officier préposé à l'entretien des voies publiques sous l'Ancien Régime. Il prend le nom d'agent voyer au 19^{ème} siècle. Il est responsable de la construction et de l'entretien des chemins vicinaux.

Il y aurait eu 3 500 techniciens ou ingénieurs, recrutés localement et organisés en agence départementale placée sous l'autorité du Préfet.

Ainsi, non seulement un budget est déterminé, mais ces ressources sont réparties sur plusieurs lignes de dépenses.

Par exemple en 1900 :

- 402 frs pour remboursement d'emprunt
- Les voies ordinaires (V.O.1 réparation, 300 frs, V.O.4 réparation – 200 frs, V.O.9 réparation au pont de Fédarié – 300 frs, V.O.2 études définitives – 300 frs).
- Et 160 frs pour les chemins de grandes communications, 125 frs pour le chemin d'intérêt commun n°40

La commune participe à l'entretien de chemins classés d'intérêt commun « *Le Conseil général n'accepte de classer dans le réseau des chemins d'intérêt commun, que des voies dont les frais de remise en état et d'entretien annuel sont supportés pour moitié par les communes.* » (extrait du P.V. du 27 juin 1931).

En 1907, apparaît la mention d'une circulaire préfectorale invitant la commune à remplacer les prestations en nature par une taxe vicinale. Le conseil refuse « *les finances de la commune qui sont déjà trop obérées, une nouvelle taxe les porterait à un taux dépassant toute mesure* ».

En 1935, pour la première fois, les journées de prestations n'apparaissent plus au budget. Et ce changement est confirmé par le vote d'une taxe vicinale en 1937.

Puis, il est fait mention d'un cantonnier communal en la personne de M. Prosper Chaussinand en 1954.

Des rivières à franchir

Les limites de Cros de Géorand, quasiment calquées sur le cours des rivières, partent de la pointe Nord marquée par le Montfol, pour suivre à l'Ouest les rives du Gage et à l'Est les rives du Tauron. Au Sud, de notre commune, le Gage et la Loire forment un cordon transversal. L'évolution du tracé des chemins oscille entre les habitudes prises et de nouvelles solutions : Longer la rive droite ou gauche ? Traverser en amont ou en aval ?

En 1856, « *le pont de bois de La Palisse a été détruit par les eaux... il devient urgent de faire sans retard ce pont en pierre* ». En 1866 le Maire présente les « *plans d'un pont à deux arches de 15 mètres d'ouverture au lieu de La Palisse sur le fleuve de la Loire* ».



Et en 1868, le conseil engage tous les fonds disponibles pour la construction de ce pont « *qui devient de plus en plus indispensable pour la commune de Cros de Géorand, de Saint Cirques, du Béage, d'Issarlès, du Monastier, de Présailles et des Es-*

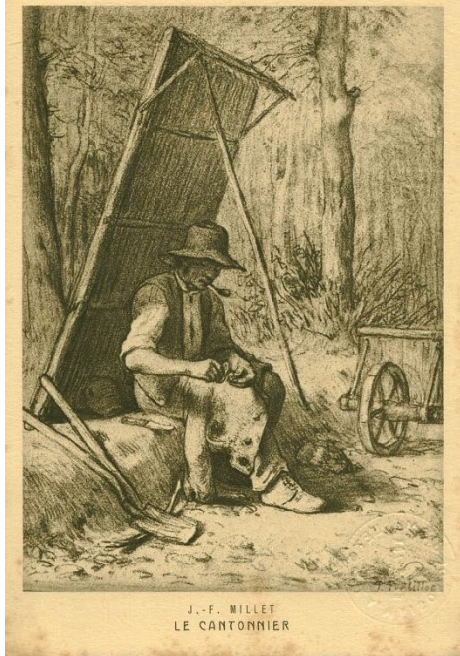
tables, que toutes les communes susdites vont aboutir au dit pont pour se rendre aux nombreuses foires et marchés de Saint Cirques ». En 1870, « *Cros-de-Géorand ne peut passer ses bestiaux sur la Loire sans danger d'en faire périr pour les conduire aux foires* ». En 1875, le pont est achevé, mais l'entrepreneur « *a fait le pont bien plus étroit que ne le porte le devis ... deux charrettes suivant une route opposée qui se rencontreraient au milieu du pont ne pourraient l'une contre l'autre passer* ». En 1878, le pont « *dégradé par les inondations dernières menace ruine* ». En 1880, le Maire stipule que « *ce pont est devenu impraticable, ... alors que ce chemin est si fréquenté* ». Le PV du 31 mai 1903 fait encore référence à ce pont et à son utilisation. Le pont actuel a été réalisé en 1954. Sa structure entre dans la droite ligne des ponts suspendus à la façon de Marc Seguin.

En 1883, le conseil municipal s'inquiète pour la scolarité des enfants résidants aux Combes : « *le village des Combes est séparé de l'école de la Palisse par la Loire n'ayant pas même une passerelle* ».

En 1901, le conseil considère « *qu'il serait méritoire pour les habitants des Combes qu'un pont fut construit* ». En 1925, des plans sont approuvés. Et le conseil demande « *que la chaussée de la passerelle soit faite en béton au lieu de patelage de bois* ». Une durabilité qui se chiffre à l'époque à 17 410 frs. En 1930, le conseil valide le devis présenté par l'architecte, un projet « *présentant toutes les garanties possibles de solidité pour assurer le passage du fleuve en toute sécurité* ». Rappelons que le dernier pont submersible a été inauguré en 2020.



Drailles & chemins agricoles



J.-F. MILLET
LE CANTONNIER

En 1872, le Maire propose qu'après avoir payé le Pont de la Palisse, « le restant de la somme que l'Etat doit rembourser soit employé à la construction d'un pont en maçonnerie sur la rivière le Gage » pour rejoindre Is-sarlès. En 1877, le conseil approuve les plans d'un pont « à environ 10 mètres d'ouverture à plein cintre avec ses avenues » au quartier appelé Peyrou. Le 8 octobre 1878, « le pont nouvellement construit sur la rivière du Gage a été complètement emporté par l'affreuse et désastreuse inondation. » En 1886, le conseil s'alarme du fait « que l'arche du pont qui a été construite en 1883 menace de tomber en ruine et ne sert à rien, attendu que les vides qui existent de chaque côté de l'arche ne sont pas comblés et qu'il serait urgent de s'imposer pour les frais de remblayage des vides »

Plus en aval, le pont dit Fédarié a été emporté lui aussi en 1878. Le conseil sollicite une « subvention de secours que le gouvernement voudra bien accorder ».

En 1954, sont financés le pont de Chareyre, le pont de Chambarade et la passerelle sur le Gage au quartier de Soyons, lieu-dit le Moulin.



LES CÉVENNES PITTORESQUES
1890 — Paysanne Cévennoise sur sa monture se rendant à la messe
Dans le fond on aperçoit le MONT GERBIER-des-JONCS

En 1880 : le Maire fait remarquer que « la commune n'a aucun chemin praticable pour charrette ».

Par contre, nous pouvons imaginer les 1 650 habitants (en 1865) et les nombreux troupeaux se déplacer sur un réseau de sentiers pédestres.

En 1883, « le Maire expose qu'il serait très nécessaire de demander à Monsieur le Préfet de faire la délimitation des propriétés communales attendu qu'il existe une usurpation presque générale des propriétés communales et qu'en premier problème les drayes ou chemins sont tellement resserrés qu'il est impossible à plusieurs propriétaires de passer pour aller faire

serrant la largeur cadastrale porte atteinte »

Petit à petit, un grand nombre de chemins fera l'objet d'un classement en vue de parvenir à une meilleure prise en charge des coûts d'entretien.

En 1867, Le Maire « communique au Conseil la lettre de l'Empereur au Ministre de l'Intérieur sur l'achèvement des chemins vicinaux et le décret impérial du 17 août prescrivant l'ouverture d'une information à ce sujet. Le Maire expose que d'après les dispositions de ce décret, le conseil municipal doit procéder à la révision du classement de ceux des chemins vicinaux de la commune qui ne sont pas encore parvenus à l'état d'entretien et diviser ces chemins en trois catégories selon le degré d'utilité qu'ils présentent. »



C. Artige fils, éditeur, Aubenas

paître leurs bestiaux ». Cette demande est renouvelée en août 1884 « car les animaux broutent n'importe comment... à tel point que la circulation sur les chemins ou drayes sont tellement resserrés qu'il est impossible de passer ». Le conseil municipal revient sur ce sujet en 1889 « la circulation sur les drayes est arrêtée ce qui occasionne un grand nombre de procès et beaucoup de malveillance parmi les habitants ». Et en 1930, la Mairie ira jusqu'à engager des poursuites contre un agriculteur qui « s'est permis de dégazonner pour cultiver en champs une parcelle de la draye de Françon... Le Maire a été saisi de plaintes émanant des usagers de cette draye auxquels cet empiètement res-

1^{ère} catégorie - Chemins vicinaux dont l'achèvement a un caractère d'urgence.

2^{ème} catégorie - chemins vicinaux qui sans présenter le même degré d'urgence, sont cependant d'une utilité reconnue.

3^{ème} catégorie - chemins vicinaux dont l'exécution peut être ajournée sans préjudice sérieux pour la commune.

Des chemins d'exploitation seront pris en charge par des associations de syndicat libre. Ce sera le cas par exemple en 1935 de l'association dite du chemin de Lalebouze, Beau-regard et de la Vestide. Le Maire « fait ressortir tout l'intérêt que pré-

HISTOIRE

sente la construction de ce chemin qui tout en desservant les terrains communaux et de nombreuses fermes, reliera le chef-lieu à la route nationale n° 536 allant de Rieutord au Béage. »

En 1951, cette association syndicale est dissolue, ainsi que l'association syndicale dite du Col de Gage à La Valette.

La commune prend alors à sa charge l'entretien des ouvrages et installations et demande le classement de ces chemins dans le réseau des chemins ruraux.

Cros de Géorand, un village enclavé

Les jeunes chantaient « *S'en dèi lou Cros-dé-Giouron, Qué né passèn qu'én cop pér on ...* » On est du Cros de Géorand, on ne passe qu'une fois par an ...

Pendant longtemps le cœur de village reste difficilement accessible, qu'il s'agisse de rejoindre Issarlès, Usclades, Saint-Cirgues, le Béage, les chemins ne sont pas carrossables.

Le 15 mai 1864 : « *M. le Maire dit que le chef-lieu de la commune du Cros de Géorand n'a aucun embranchement pour se rendre à la route départementale et au chef-lieu du canton de Montpezat, ni au chemin d'intérêt général de Coucouron au Béage, et que ce chemin ne peut servir la dite commune du Cros que lorsqu'il y aura un embranchement du côté du lac d'Issarlès devant toujours aboutir à la route départementale.* ». L'année suivante : « *sachant que la route départementale se poursuit jusqu'au pont de Rieutord, il est très urgent pour la commune du Cros de Géorand d'avoir un embranchement à cette route.* ».

En 1937, « *Le chef-lieu du Cros-de-Géorand n'est desservi par aucune voie nationale ou départementale, le principal chemin qui y mène est celui se détachant de la route d'Usclades à la Palisse, dont la largeur et l'état de la chaumis sont notoirement insuffisants. Il y aurait lieu dans ces conditions de prévoir son élargissement et sa remise en état* »

De nouveaux tracés

Certains chemins jusqu'alors bien fréquentés, seront abandonnés car trop abruptes pour les carioles. D'autres tracés sont envisagés.

En 1903, « *le Maire appelle le Conseil à délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu de mettre à l'étude un projet de construction du chemin vicinal ordinaire n°2 entre les limites du Béage et la Rochette, ... attendu que cette route sera par l'heureuse exposition de son tracé, une des plus abritée de tout le plateau et qu'il sera toujours possible même au plus fort de la mauvaise saison aux piétons, voire même aux voituriers de circuler sur ce chemin tandis que la route de Montpezat au Béage est impraticable depuis cette localité jusqu'à la plaine de Bauzon pendant la plus grande partie de l'hiver.* »

Un tracé est proposé en 1929 pour le chemin d'intérêt commun n° 40 :

« *en suivant d'abord la rive droite du fleuve, ce chemin traverserait une plaine particulièrement propice à la construction d'une voie. Il longerait ensuite la rive gauche au quartier des Combes dans un endroit bien moins accidenté, la déclivité du terrain étant moins abrupte. Un autre avantage de cette rectification serait que la distance à construire se trouverait plus réduite, d'où encore une économie fort sensible* »

Les travaux sont planifiés par lots ou par tronçon. Certains projets plus ambitieux sont reportés d'année en année, d'autres tomberont dans les



oubliettes. Ainsi en 1909 « *Le Conseil municipal considérant que la commune du Cros de Géorand possède un réseau très étendu de voies de communication à peine ébauché ; Considérant d'autre part que les ressources communales suffisent à peine pour faire face aux dépenses en cours, ...est d'avis de rejeter ce projet de construction* ».

En 1950, le Maire informe son conseil : « *la commune doit faire appel à des techniciens pour la gestion des services de voirie urbaine et rurale ressortissant de l'art de l'ingénieur. Il signale que la commune peut confier ces diverses missions au service des Ponts et Chaussées en application de la loi du 29 sept. 1948* »

Certains chemins classés hier selon leur importance ne sont aujourd'hui que des itinéraires de randonnée ; voire des sentiers dont on devine à peine le tracé sur une carte IGN.



Un enjeu économique

Les considérations économiques sont au premier plan pour défendre certains trajets et l'entretien des chemins.

Ainsi, en 1864, le Conseil municipal soutient un projet qui « sera d'une grande utilité pour la commune d'Issarlès, du Cros de Géorand et d'Usclades pour le commerce et les voyageurs qui n'ont aucun embranchement pour le commerce de Montpezat et d'Aubenas qui est le centre de notre pays. »

En 1901, Le Conseil considère que les projets de routes du Cros au Béage et du Cros au Lac d'Issarlès « transformeraient complètement les relations commerciales de la commune et en augmenteraient la richesse »

En 1905, le Conseil attend la complète construction du chemin reliant le Béage « qui constitue un débouché de la plus haute importance. Ce chemin mettra en relation directe le Béage et St Cirgues en Montagne, ces deux centres si importants par leurs grandes et nombreuses foires où ont lieu des transactions si variées et si importantes. ». En 1908, Ce même chemin « mettrait en communication le Velay avec le Vivarais » La même préoccupation anime les élus en 1908 concernant « l'isolement extrême où se trouve le hameau du Poyet au point de vue des chemins ; Considérant qu'aucune voie de communication n'existe dans ce quartier pour transporter les marchandises aux foires nombreuses de St Cirgues en Montagne »

En 1919, le Maire rappelle que le tronçon du chemin vicinal n°2 restant à construire entre les communes du Cros de Géorand et du Béage « sur une longueur de 1300 m porte un préjudice très grave au commerce de ces deux localités ». Ce chemin rendrait « service au commerce local de tout le haut du plateau des Cévennes »

En 1936, le Maire présente un tracé prévu du Gerbier-de-Jonc au Puy, une liaison utile « en cas de guerre, ou au cas où les communications seraient coupées, le long de la vallée du

Rhône, elles se rétabliraient par la route demandée dans des lieux complètement à l'abri de toute invasion ; la haute vallée possédant de grandes forêts, de très importants pâturages et étant une région de gros élevage, il y a un intérêt économique énorme à rendre son succès facile ».

Les prémices du tourisme

Le terme « touriste » apparaît dans la langue française en 1803. Il figure pour la première fois dans les procès-verbaux du conseil municipal en 1908 au sujet de la route reliant le Béage. « Ce chemin étant appelé à rendre de si grands services, non seulement aux habitants de la commune du Cros de Géorand, mais aussi à toute la région, aux touristes qui ne peuvent visiter nos contrées, aux voyageurs de toute sorte. »

En 1922, Le conseil municipal s'alarme « de l'isolement dans lequel se trouve la commune, dont les voies de communications interdisent l'accès à tout touriste, à tout voyageur de commerce, à tout camionneur muni de



voiture automobile quelconque ; cet état des voies de communications aussi défectueuses se répandent dans toute la France par les touristes qui visitent les communes environnantes et tendent à avilir la réputation du département de l'Ardèche ».

En 1933, le Maire « communique à l'assemblée un rapport avec plan descriptif de M. l'Ingénieur Principal des Ponts et Chaussées au sujet d'un vœu émis par le syndicat d'initiative du Lac d'Issarlès demandant la construction

d'une route touristique entre ledit lieu du Lac d'Issarlès et Usclades et Rieutord épousant la rive droite de la Loire ».

Et l'année des congés payés, en 1936, le Maire expose : « Que les communes de la Haute vallée de la Loire ont toujours demandé la construction d'une grande route du Gerbier de Jonc au Puy ; suivant le cours du fleuve ; Cette nécessité devient plus impérieuse par suite de l'ajournement indéfini de la construction de la ligne de chemin de fer de Prades au Puy qui est arrêté, et que cette route de grand tourisme aurait de ce fait un intérêt stratégique » ... « Que cette voie traverserait une région entièrement pittoresque pour le touriste ».



En 1948, le Maire expose « que la route départementale n° 535 s'arrête au Cros de Géorand ; Que la continuation de cette route allant rejoindre celle des Bords de Loire à 5 km environ du Chef-lieu du Cros ouvrirait une nouvelle voie sur le lac d'Issarlès ; Qu'elle serait d'un intérêt capital pour toute une région toujours délaissée et pour le tourisme qui découvrirait de nouvelles beautés et aurait un nouveau et joli circuit ».



Le développement des transports

Une première proposition de transports de personnes apparaît en 1923, mais ce service est jugé inaccessible et coûteux. Le conseil municipal ne souhaite pas subventionner « *le service automobile entre Aubenas et St Cirgues en Montagne* ».

En 1930, il est fait mention d'un service d'autobus subventionné. « *Cette ligne comprendrait deux services journaliers entre Montpezat et St Cirgues et le Béage. Le Conseil se réserve le passage de ce service par le Cros de Géorand et s'engage même à voter une subvention plus importante à l'avenir – du reste le passage de ce courrier, s'il était prévu par Usclades et Rieutord n'intéresserait pas la commune.* »

En 1934, le plan de coordination des transports du département de l'Ardèche a accordé la concession d'un service d'Aubenas au Puy par Saint Cirgues et Montpezat au Béage.

En 1938, par suite des difficultés de la proche guerre, l'administration, sans mise en demeure a supprimé ces deux lignes.

En 1946, le Maire fait remarquer que

« *Le chemin de fer devait donner satisfaction à la plus grande partie de la population, mais les travaux en sont abandonnés* ». Le conseil défend alors un projet de ligne d'Aubenas au Puy via Usclades qui desservirait Cros de Géorand et répondrait aussi à la demande faite par « *La puissante Société Centre et Loire, aujourd'hui Electricité Française, qui a commencé les travaux de construction de barrage et tunnel qui seront exécutés pendant plusieurs années sur Usclades et Rieutord et Cros de Géorand. Cette société d'Etat ne peut se passer d'un service régulier de transport sur Aubenas et sur le Puy ; soit pour le mouvement des ouvriers et du personnel, soit en cas d'accident pour hospitalisation au Puy ou à Aubenas.* »

Dans le procès-verbal daté du 22 mai 1949, on comprend qu'un réseau de transporteurs s'est organisé sur le plateau ardéchois : « *le Maire expose que les propriétaires de véhicules (automobile, camion ou camionnette) ne sont plus autorisés à transporter les personnes et même les animaux pour se rendre aux foires ou marchés des environs sous peine de contravention. Cependant la commune*

n'est desservie par aucun courrier ou service régulier de transport. D'autre part, aucun car n'est jamais venu au Cros chercher les personnes qui désirent se rendre aux foires auxquelles elles sont obligées de se rendre pour leurs affaires ou transactions et non en touristes... Le conseil demande instamment aux services compétents à ce que les propriétaires de camions ou camionnettes de la commune soient autorisés à transporter les personnes qui veulent se rendre aux foires ou marchés des environs »

En 1953, le conseil défend un projet de transport partant du 1^{er} avril au 31 décembre de Rieutord par Lalligier – Mazan – St Cirgues en Montagne – la Palisse c^{ne} de Cros de Géorand – les Jallades C^{ne} de Ste Eulalie – le Béage – Le Puy.

Et enfin le premier goudron !

En 1956, « *le Maire dépose sur le bureau 3 exemplaires du projet – dossier technique de remise en état des C.V.O. n° 1 de la Palisse dressé par le service des Ponts et Chaussées. Le Conseil approuve le projet, décide l'exécution des travaux et demande à M. le Préfet l'autorisation de traiter de gré à gré avec une entreprise spécialisée, les travaux de revêtement* » .

Et à la même date le Maire dépose sur le bureau les 3 exemplaires du marché de gré à gré à passer avec l'entreprise Sté des Grands Travaux de la Vallée du Rhône à Montélimar pour les travaux spéciaux de stabilisation du sol et revêtement de la chaussée du C.V.O. n°2 du Béage.



Derniers travaux 10 juin 2021

Les travaux de réfection des routes communales réalisés par la société SATP sont en cours d'achèvement.

- Un tronçon de la route des Combes (après avoir coupé les pins de bordure).
- Un tronçon de la route de la « Cham du Cros ».
- Chemin de Tendrier.
- Rampe d'accès aux « Lèches ».
- Reprise des eaux pluviales et accès haut du lotissement.
- Rampe d'accès dans le village.

D'autres travaux vont être effectués par les employés communaux (bouchage de trous, débroussaillage, élagage).



De nouvelles adresses !

La loi pour une République numérique votée le 17 octobre 2016 a déterminé de nouvelles normes d'adressage. Les élus du mandat précédent ont réalisé un gros travail de repérage. Puis, ils ont choisi et validé tous les noms de voies. Les règles qu'ils se sont fixées dans le cadre autorisé ont été de :

- conserver, toutes les fois où cela était possible, le nom des lieux-dits, de nommer « chemin » tous les accès à ces lieux-dits,
- de désigner « route de ... » toutes les routes transversales ; par exemple « route de la Lebouse », du

village à la Croix de la Vestide.

Ensuite l'entreprise Signa Concept a établi un fichier avec géolocalisation. Ce fichier est enregistré à l'IGN (institut géographique national) pour mettre à jour la BAN (Base d'Adresse Nationale). Cette base a été réfléchie pour faciliter entre autres :

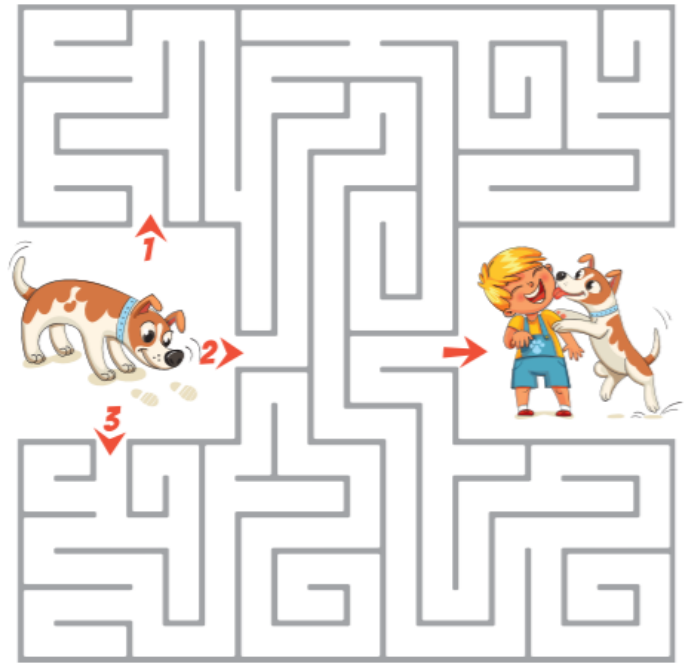
- les interventions d'urgence. (Coordonnées GPS),
- l'accès au très haut débit (fibre optique),
- les livraisons (relations clients, fournisseurs).

Actuellement, les élus effectuent un choix de panneaux (couleur, police d'écriture et logo) pour lancer la

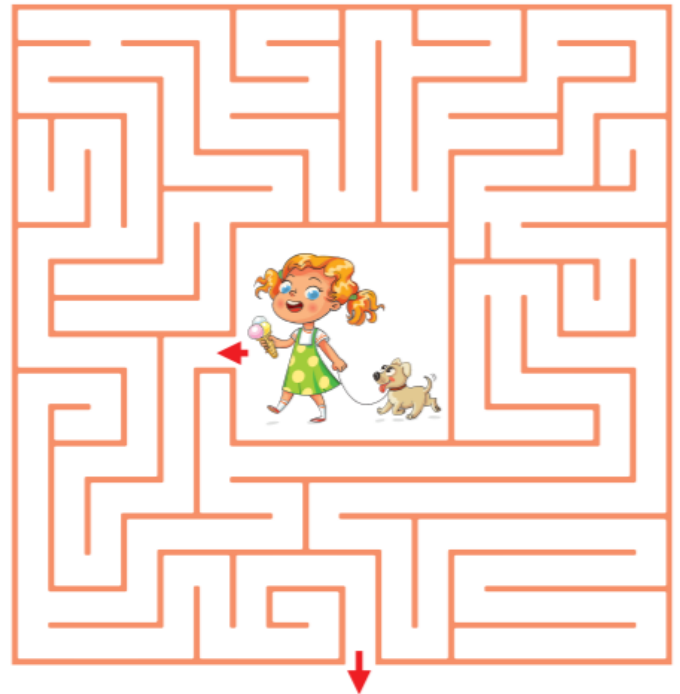
commande. Cros de Géorand doit commander environ 80 plaques de rues et 252 plaques pour les numéros, dont la dépense est supportée par la commune.

Prochaines étapes à la fin du deuxième semestre :

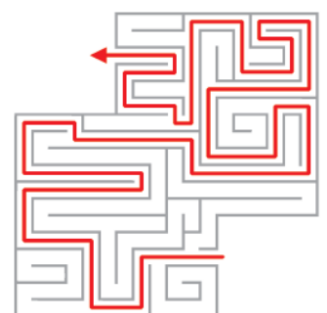
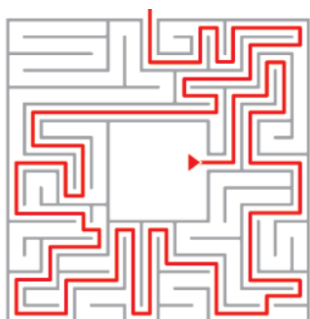
- installer les panneaux de routes et chemins,
- étudier l'installation des plaques numérotées habitation par habitation,
- vous communiquer par courrier nominatif, votre adresse précise pour vous permettre d'informer l'administration et tous vos interlocuteurs.



Saurez-vous retrouver votre chemin ?





SOLUTIONS



La recette du gâteau aux poires de Claude Laurent



 20 mn + 40 mn

 6 personnes

 Bon marché

INGRÉDIENTS

- 1 boîte de poires au sirop
- 150 g de beurre ramolli
- 180 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 3 oeufs
- 180 g de farine
- 1 sachet de levure chimique
- Un peu de caramel



RECETTE

Préchauffez votre four th 6 (180°C).

Dans un bol battez le beurre et les deux sucres jusqu'à ce que le mélange prenne une consistance épaisse. Incorporez les œufs, un par un pour obtenir un mélange bien lisse. Incorporez alors tout ensemble la farine et la levure chimique.

A même le moule réalisez un caramel, ou bien chemisez votre moule avec un caramel liquide du commerce. Puis déposez les quartiers de poire, côté bombé, sur ce lit de caramel. Coulez doucement la pâte par-dessus, puis enfournez. Laissez cuire environ 40 min. Au sortir du four, démoulez sur grille.

Cette recette peut être réalisée avec des rondelles d'ananas.

CE BULLETIN

EST UN PEU

LE VOTRE

N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Géorand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.



CROS

DE

GÉRAND

PLACE DU VILLAGE
DE 11H A 18H

Concert Spectacle
à partir de 14H

Bières irlandaises & locales
ENTRÉE LIBRE & GRATUITE

15 AOÛT 2021

FÊTE DE LA BIÈRE

14 AOÛT

**CONCOURS
DE PETANQUE**

À partir de 9h

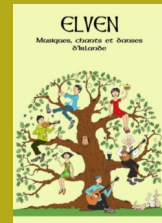
- En tête à tête
- À midi repas :
Saucisses/Merguez/Frites
- À 14h en triplette
- Le soir repas : Paëlla
*Réservation Arnaud
LAURENT : 07 61 90 79 18
Organisé par le Comité des
Jeunes.*

15 AOÛT

**REPAS AMBIANCE
FÊTE DE LA BIÈRE**

À partir de 14h

- Concert Spectacle :
- **ELVEN** musique et
danse irlandaise



- **METAL TAP** danse
de claquettes



Danseurs professionnels

BALL-TRAP

À partir de 10h

Organisé par l'ACCA

Repas place du village :
Adulte : 15 €
Enfant : 8 €

Réservation au 04 75 38 94 64
ou 06 26 96 30 39
Repas sur place ou à emporter

GRANDE TOMBOLA ticket 5 €
De nombreux lots à gagner !
1^{er} prix : L'Irlande weekend pour 2